



M. Florian STEGRE – Vice-Président
Association UTOP VELO
28 impasse des Coquelicots
13600 LA CIOTAT

La Ciotat, le 21 juillet 2020

N/Réf : DGST/SL/CD/N°057
Objet : Aménagement cyclable avenue Wilson

Monsieur le Vice-Président,

Nous avons bien reçu votre courrier concernant l'aménagement cyclable bidirectionnel sis avenue Wilson à La Ciotat.

Vous mentionnez une vue d'artiste liée à l'aménagement d'un bâti existant sur une parcelle privée de la commune.

Je vous rappelle que les vues d'artiste ne sont jamais contractuelles.

L'article L 228-2 du Code de l'Environnement ne s'applique pas dans le cadre de ce projet.

En effet, l'aménagement de l'ancien Casino des Flots Bleus respecte parfaitement le Code de l'Environnement dans la mesure où « aucune réalisation ni rénovation des voies urbaines » ne sont prévues.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous restons à votre entière disposition.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de nos sincères salutations.

Le Directeur Général
Des Services Techniques



S. LUZET

